

7

thèses en matière
de politique de sécurité

7 thèses en matière de politique de sécurité

Position de la Société Suisse Technique et Armée STA

Résumé

Avec le présent document, le comité de la STA veut contribuer à former l'opinion publique en matière de politique de sécurité.

Les aspects essentiels pour la STA sont thématiques par les 7 thèses suivantes:

Thèse 1

La politique de sécurité et la politique d'armement doivent gagner en importance sur le plan politique, social et panéconomique et elles doivent être orientées sur le long terme.

Thèse 2

Une capacité effective de montée en puissance de l'armée est la condition sine qua non et le pilier fondamental d'une politique de sécurité autonome et crédible. Le maintien de capacités adéquates au sein d'une industrie nationale de l'armement, capable d'exporter et disposant d'une base technologique suffisamment large, en fait partie intégrante.

Thèse 3

L'équipement, l'armement, l'instruction et la conduite de l'armée doivent être maintenus à un niveau élevé.

Thèse 4

Les besoins futurs en matière de technologie requièrent une coopération intense entre l'armée, les instances d'acquisition, les milieux scientifiques et l'industrie.

Thèse 5

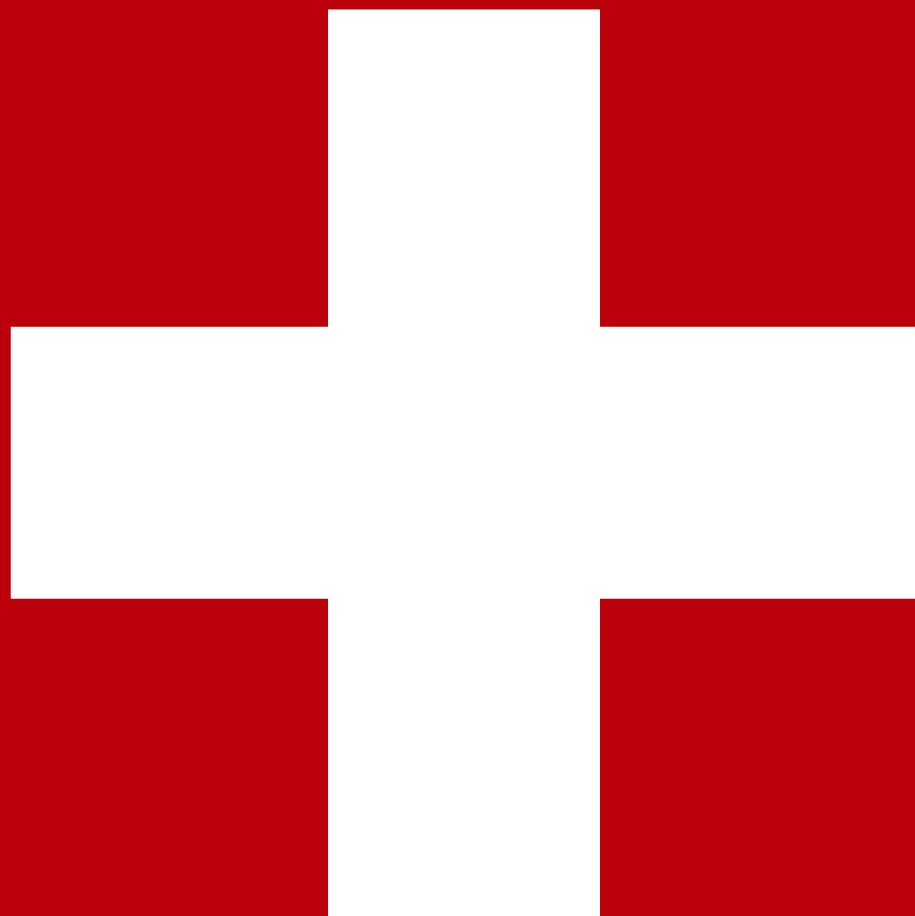
La survie économique de l'industrie suisse de l'armement requiert une pratique d'exportation conforme aux standards de la législation européenne ainsi qu'une coopération internationale tout au long du processus d'acquisition.

Thèse 6

Le maintien de capacités industrielles dans les domaines fondamentaux de la technique de défense est important sur le plan de la politique de sécurité et de l'ensemble de l'économie.

Thèse 7

Les finances ne peuvent pas être l'élément déterminant de la politique de sécurité.



Idée maîtresse

La Société suisse Technique et Armée (STA), qui compte environ 300 adhérents provenant des milieux économiques, des milieux scientifiques, de l'armée et des instances d'acquisition, s'engage pour le maintien en Suisse de compétences-clés et de capacités appropriées en matière de technique de défense dans les domaines importants.

La STA se considère comme un lien indépendant entre l'armée, les instances d'acquisition, les milieux économiques et les milieux scientifiques. Elle offre des plates-formes d'information adéquates et contribue à l'approfondissement de la compréhension mutuelle en matière de planification, de développement, d'acquisition, d'exploitation et d'élimination des produits et des prestations nécessaires à la mise en oeuvre de la politique suisse de sécurité. Elle recherche le dialogue avec le public et les instances politiques.

L'environnement sécuritaire suisse actuel est particulièrement affecté par:

- la réduction des moyens financiers publics, notamment dans le domaine de la politique de sécurité.
- la bipolarisation croissante concernant les conditions-cadres importantes de la politique de sécurité.
- les positions divergentes quant à l'«Etape de développement 08 / 11» (ED 08 / 11) et quant à la problématique de la montée en puissance.
- l'avenir incertain de la base industrielle et technologique suisse dans le domaine de l'armement.

Dans cet environnement, la STA entend contribuer, avec le présent document, à la formation de l'opinion en matière de politique de sécurité. Les aspects essentiels pour la STA sont thématiques par les 7 thèses suivantes.

Situation initiale

Le débat en matière de politique de sécurité est important. Au pays de la démocratie directe et du système de milice, la politique de sécurité doit se fonder sur un large consensus. L'armée est un instrument important de cette politique nationale de sécurité.

La planification de la stratégie future en matière de politique de sécurité et le développement des forces armées de notre pays qui en découle ne peuvent pas être dictés prioritairement par le cadre financier, ni s'orienter uniquement à l'appréciation des risques. A l'avenir également, il s'agira de trouver une voie permettant de mettre à disposition les moyens indispensables pour maîtriser l'éventail des menaces possibles. Les planifications doivent, en effet, rester orientées tant à la dangerosité qu'à la probabilité d'occurrence.

Les conflits armés modernes revêtent un caractère de permanente mutation. A la diminution de probabilité des guerres classiques entre Etats s'opposent la prolifération de conflits complexes, au sein d'Etats ou de régions, les problèmes liés à des minorités, une pression migratoire accrue et une criminalité transfrontalière. La politique de sécurité suisse et l'armée se sont adaptées à ces évolutions au cours des dernières années par la mise en œuvre de réformes en profondeur (Armée 95, Armée XXI).

Le maintien de la sécurité intérieure et de la sécurité extérieure a, face aux formes de conflits en mutation, gagné en importance.

Le défi particulier du dispositif de sécurité suisse consiste à remplacer la défense globale conditionnée par la Guerre froide par une coopération globale et souple au niveau national. Au vu de l'opacité de la menace actuelle, la distinction classique entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure requiert engagemment de nouvelles conceptions directrices.

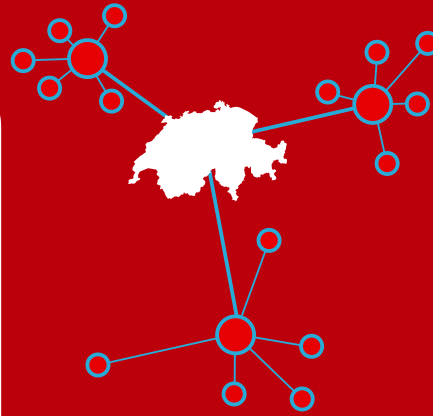
Dans ce contexte, le débat politique fondamental doit d'abord être approfondi sur le mandat de prestations de l'armée dans le domaine de la sécurité intérieure. L'éventail actuel des menaces ne permet pas de baisser la garde dans le domaine des efforts visant à maintenir la sécurité nationale.

Notre armée doit se développer en permanence.

Le rôle dévolu aux forces armées modernes a également subi une mutation imposée par l'environnement sécuritaire global. De nos jours, le combat interarmes cède la place à la nécessité de disposer d'une capacité générale à gérer les crises modernes, afin d'être en mesure de protéger la population, le territoire national et ses infrastructures dans n'importe quelle situation. Dans ce contexte, il s'agit de fixer clairement le rôle de l'armée. L'interconnexion des organes civils et de l'armée est d'une importance centrale pour le succès de la conduite d'engagements visant à maîtriser les crises.

Pour des motifs tant financiers que sécuritaires, le Conseil fédéral a décidé, avec l'«Étape de développement 08/11» (ED 08/11), de procéder à de nouvelles adaptations au sein des forces armées. Toutefois, la majorité du Conseil national et des observateurs intéressés sont d'avis que l'ED 08/11 n'est pas suffisamment fondée et qu'elle ne dispose pas d'un consensus suffisamment large sur le plan de la politique de sécurité.

L'ED 08/11 a des effets tant sur les tâches et les engagements des forces armées que sur la politique d'armement. Il s'ensuit que le maintien de l'état de préparation matérielle de l'armée, de la planification d'un projet jusqu'à la décision parlementaire, gagne encore en importance avec l'ED 08/11. Les thèses ci-après se basent sur l'ED 08/11, adéquate de l'avis de la STA, et démontrent quelles priorités seront désormais nécessaires quant à l'orientation sécuritaire et la politique d'armement.



Thèse 1

La politique de sécurité et la politique d'armement doivent gagner en importance sur le plan politique, social et pan-économique et elles doivent être orientées sur le long terme.

Il existe des interdépendances entre une politique de sécurité autonome, une politique d'armement adéquate et une politique industrielle responsable.

Il existe une interdépendance entre une politique de sécurité intégrale d'une part, et nos propres instruments de sécurité et notre industrie de l'armement de l'autre. L'un est la condition de l'autre. Ces corrélations ont été confirmées et reconnues de manière impressionnante par le peuple à l'occasion de diverses votations au cours des dernières années, mais elles ne sont pas assez prises en compte par la politique.

Pour faire face à de futures situations de menace possibles, une armée crédible doit pouvoir disposer de moyens financiers suffisants lui permettant de procéder, au niveau technologique requis, aux investissements dont elle a urgemment besoin. Pour que cela soit bien compris, le lien entre la sécurité, l'armement et le maintien d'une propre technologie d'armement doit être davantage rappelé à la conscience publique. Cette tâche incombe aux autorités compétentes ainsi qu'aux organisations et aux associations agissant dans le domaine de la politique de sécurité. Dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire.

Les compétences-clés et les capacités connexes des forces armées forment la base de la planification matérielle. La conduite de l'armée a pour tâche de présenter cette planification en temps utile, sous une forme continûment actualisée et avec un horizon de plusieurs années. Les crédits d'armement doivent être focalisés sur des compétences-clés clairement définies et sur les lacunes décelées en matière de capacités.

Il convient d'accroître la sécurité des acquisitions. Ce n'est que lorsque les instances politiques et le public intéressé perçoivent les projets d'acquisitions dans le contexte global des capacités requises que des majorités parlementaires peuvent être réunies en faveur des programmes d'armement.

La réalisation des projets d'armement doit être garantie par une communication sur le long terme. L'identification des lacunes en matière de capacités et des acquisitions nécessaires doit être intensifiée.

Il faut une communication compréhensible et ciblée des besoins en armements à moyen terme de l'armée. Ces besoins doivent être motivés de manière plausible et bénéficier d'un consensus politique.

Il s'agit d'expliquer les capacités nécessaires de l'armée, actuelles et futures, dans le contexte de la menace et de la mission. Les lacunes doivent être mises en évidence à temps, et les capacités nécessaires doivent être motivées. Des besoins émergents pouvant induire des projets d'acquisition concrets doivent être identifiés à temps et thématiques activement dans le public.

Les acquisitions militaires doivent être planifiées et financées dans le cadre de cycles pluriannuels.

Pour combler les lacunes de capacités à temps et conformément au besoin, les crédits d'armement doivent être mis à disposition en volume suffisant et être accordés sur deux ans au minimum, mieux encore sous forme de crédits-cadres sur quatre ans.

Le passage du rythme annuel à un système de planification et de budgétisation à long terme agit positivement sur le traitement des affaires militaires par le Parlement. Ce dernier se concentrera davantage sur le traitement des questions fondamentales en matière de politique de sécurité et pourra assumer ses responsabilités centrales en matière de stratégie.

2



Thèse 2

Une capacité effective de montée en puissance de l'armée est la condition sine qua non et le pilier fondamental d'une politique de sécurité autonome et crédible. Le maintien de capacités adéquates au sein d'une propre industrie d'armement, capable d'exporter et disposant d'une base technologique suffisamment large, en fait partie intégrante.

La capacité à monter en puissance gagne en importance.

La notion de montée en puissance a été introduite avec l'Armée XXI. Compte tenu de la situation des risques diffuse et des ressources financières réduites, la faculté réelle à réaliser la montée en puissance sur le plan de l'organisation, de l'instruction et des matériels devient de plus en plus importante. Afin d'être en mesure de faire face à une menace accrue, les forces de défense classiques tout comme les forces affectées à la sûreté sectorielle doivent pouvoir bénéficier d'une montée en puissance rapide. Cela vaut avant tout pour le cas d'une menace militaire mettant en danger l'existence de notre pays, même si un tel scénario est actuellement jugé peu probable, car la réduction des forces de défense et la prise en compte du risque inhérent à des lacunes en matière de capacités engendrent un retard supplémentaire pour la montée en puissance.

La capacité à monter en puissance requiert des conditions clairement définies.

Les concepts existants relatifs à la montée en puissance doivent être concrétisés afin d'atténuer les risques et les insécurités actuels. Des ordres de grandeur, des durées, des processus et les mesures d'accompagnement nécessaires à une montée en

puissance réussie doivent être rendus compréhensibles et défendables pour le public au moyen de scénarios. Le concept doit analyser et définir les décisions politiques qui seraient nécessaires dans les domaines de l'organisation, de l'instruction et de l'équipement. La réalisation de la montée en puissance matérielle nécessite une industrie de l'armement nationale intégrée à un réseau international et disposant d'une base technologique suffisamment large. Les éléments-clés sont les systèmes de préalerte en matière de politique de sécurité et de politique industrielle permettant au Conseil fédéral et au Parlement de décider des mesures adéquates en temps opportun.

Il importe d'assurer la montée en puissance intégrale.

Si les objectifs définis dans la Constitution et dans la politique de sécurité doivent être atteints à court, à moyen et à long terme, c'est à la politique de faire en sorte que la capacité de montée en puissance soit intégralement sauvegardée.

Cela implique

- le maintien de capacités adéquates au sein d'une propre industrie d'armement, capable d'exporter et disposant d'une base technologique suffisamment large, afin de maintenir une autonomie matérielle minimale, qui doit

toutefois être maximale dans certains domaines centraux et indispensables,

- le maintien d'un éventail suffisant de formations militaires ainsi qu'un équipement moderne, correspondant au bon niveau technologique international, tant dans les Forces terrestres que dans les Forces aériennes,
- le maintien d'un potentiel d'instruction suffisant.

En ce qui concerne l'instruction, il s'agit avant tout d'assurer de manière appropriée l'état de préparation opérationnelle et l'état de préparation de base de tous les militaires, afin de les rendre aptes – moyennant une instruction supplémentaire – à exécuter l'ensemble de l'éventail des tâches de l'armée, pour des engagements tant en Suisse qu'à l'étranger. Il s'agit, en outre, de créer les conditions pour que le combat interarmes puisse continuer à être pratiqué de manière crédible.

3



Thèse 3

L'équipement, l'armement, l'instruction et la conduite de l'armée doivent présenter un niveau élevé.

Les investissements dans les noyaux de la montée en puissance doivent être effectués à un niveau technologique suffisamment élevé.

La nouvelle stratégie, qui consiste à réduire la capacité de défense au niveau le plus bas de la montée en puissance, implique que la compétence à se défendre continue de comprendre toutes les fonctions de base d'une force armée du XXI^e siècle. A cet effet, ces noyaux doivent disposer d'un équipement qui se situe à un bon niveau technologique, selon la planification d'ensemble.

Afin de fonder les besoins y relatifs de manière exacte et convaincante, la planification des investissements s'effectue à l'aune des capacités requises. Les capacités exigées de l'armée définissent ses lacunes et, partant, les accents nécessaires en matière d'investissements.

Tous les types d'engagement requièrent une compétence aussi étendue que possible de conduite en réseau des opérations.

Si l'armée doit continuer d'être en mesure d'accomplir toutes ses tâches – en particulier celle de la défense militaire classique – de manière efficace et crédible, les noyaux maintenus pour la défense, de même que les formations affectées aux opérations de sauvegarde des bases essentielles et à la sûreté sectorielle doivent être capables de mener des opérations coordonnées sur l'ensemble du territoire.

La modernisation de la conduite de l'armée, et en particulier des Forces terrestres, en fait partie en premier lieu. En tout état de cause, une gestion de l'information efficace et de haute qualité formant le fondement d'une conduite efficace des opérations gagne en importance. La conduite en réseau des opérations permet aux forces armées de réagir à de nouvelles situations et à de nouvelles tâches plus rapidement, avec plus de souplesse et en ménageant les ressources.

La doctrine, l'organisation, l'instruction, les matériels et le personnel sont concernés. Dans une phase initiale, l'équipement avec les moyens correspondants est lié à des investissements élevés. En revanche, cela permettra de faire des économies dans l'engagement et dans l'exploitation

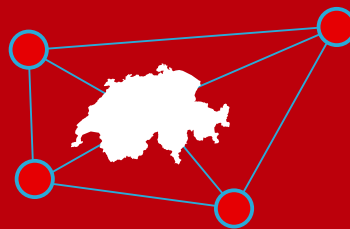
et augmentera l'efficacité et les perspectives de succès des engagements.

Des investissements à un niveau technologique suffisamment élevé doivent être garantis.

Les genres d'engagement et les capacités demandés à l'armée requièrent un niveau élevé de technologie sur le plan des matériels et de la technique d'armement. En font partie dans les prochaines années:

- la conduite en réseau des opérations,
- l'accroissement de la mobilité,
- le maintien de la capacité au combat aérien (remplacement des F-5 TIGER),
- la création d'une capacité de transports aériens,
- la modernisation de l'instruction, simulation des effets des armes comprise,
- l'augmentation de la puissance de feu,
- l'amélioration de la protection personnelle.

4



Thèse 4

Les besoins futurs en matière de technologie requièrent une coopération intense entre l'armée, les instances d'acquisition, les milieux scientifiques et l'industrie.

En ce qui concerne la technologie et les processus, l'acquisition de l'armement est soumise à une forte mutation. La garantie de la disponibilité matérielle de l'armée devient plus exigeante. Le processus d'armement doit être considéré de manière globale et doit être amélioré.

Dans les prochaines années, le renouvellement des matériels de l'armée doit se focaliser sur les engagements probables. Des investissements sont nécessaires à un niveau technologique suffisamment élevé. Les technologies-clés demandées par l'armée doivent donc être clairement définies en fonction des capacités requises.

La science et la technologie sont des éléments importants pour la concrétisation de la politique de sécurité.

La politique de la Confédération doit, en particulier, s'employer à faire en sorte que des technologies-clés restent accessibles et que la coopération entre l'armée, les instances d'acquisition et les milieux scientifiques et industriels soit favorisée.

Les projets d'armement sont techniquement complexes et imposent de hautes exigences à la planification et à l'acquisition. Des structures et des processus efficaces sont nécessaires à la disponibilité de technologies-clés en Suisse. La planification, l'évaluation et l'acquisition des matériels et des installations sont des noyaux de compétences qu'il faut soigner. Les industries partenaires en Suisse et à l'étranger doivent pouvoir agir de concert moyennant une répartition des tâches claire et une haute fiabilité au niveau de la planification. De nouvelles formes de coopération, tel le partenariat public-privé, doivent être exploitées.

Dans ce cadre, la science et la technologie peuvent soutenir la base nationale dans le domaine de l'armement. A cet effet, davantage de mandats de recherche et de développement devraient être confiés à l'industrie et aux Hautes Ecoles. Il faut s'attacher systématiquement la compétence élevée des pôles scientifiques établis en Suisse. Cet atout de notre politique de sécurité et notre politique d'armement peut être renforcé par des coopérations internationales qui favorisent les synergies.

5

Thèse 5

La survie économique de l'industrie suisse de l'armement requiert une pratique d'exportation conforme aux standards de la législation européenne ainsi qu'une coopération internationale tout au long du processus d'acquisition.



Notre industrie d'armement doit pouvoir exporter ses produits. Sur le plan de la politique de sécurité, on ne peut se permettre de rendre plus sévère la pratique de l'exportation d'armements.

Avec la loi sur le matériel de guerre (LFMG) et la loi sur le contrôle des biens (LCB), la Suisse dispose de bases légales lui permettant de remplir ses engagements internationaux et de préserver ses principes en matière de politique étrangère. Comparées à celles de l'étranger, les dispositions suisses pour l'exportation du matériel de guerre sont restrictives. Des dispositions plus sévères en matière d'exportation au sens de l'initiative populaire lancée par le GSSA «Pour une interdiction des exportations du matériel de guerre» mettent la base industrielle nécessaire à la montée en puissance de l'armée suisse en grand danger.

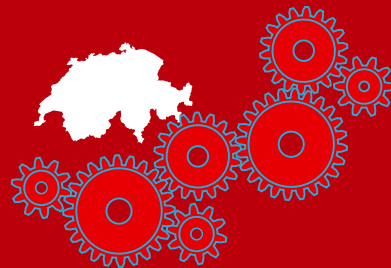
Les coopérations internationales sont indispensables en raison de la globalisation du marché de l'armement.

Dans le cadre de la capacité à monter en puissance, l'industrie de l'armement suisse revêt une importance particulière sur le plan de la politique de sécurité. Elle doit garantir que des prestations essentielles en faveur de l'armée puissent être fournies en Suisse, et cela tant dans la phase de l'acquisition que dans celui de la maintenance. En outre, elle doit s'adapter en permanence aux mutations des capacités et des technologies requises. A cet effet, des coopérations internationales sont indispensables.

Aujourd'hui déjà, l'industrie de l'armement tout comme le reste de l'industrie suisse sont interconnectés avec l'étranger sur de nombreux plans. En Suisse, la dépendance de l'étranger pour l'acquisition de l'armement a augmenté en raison du développement technologique, des processus de concentration industrielle et de la réduction de la demande interne. La prédisposition à coopérer sur le plan international est d'autant plus importante.

La participation de la Suisse à la coopération internationale en matière d'armement requiert une coopération étroite entre tous les partenaires. Dans ce domaine, l'Etat doit apporter sa contribution. La politique étrangère et la politique économique extérieure suisse doivent, dans la mesure de leurs possibilités, apporter leur concours à notre propre industrie dans le cadre des intérêts de la politique de sécurité.

6



Thèse 6

Le maintien des capacités industrielles fondamentales dans le domaine de la technique de défense est important sur le plan de la politique de sécurité et de l'ensemble de l'économie.

La part des commandes des programmes d'armement adjugée en Suisse est un facteur essentiel qui vise à maintenir et à créer les compétences industrielles indispensables ainsi que l'acceptation dans la société.

Dans le cadre des acquisitions d'armements, la Suisse mandate le plus souvent des entreprises générales en Suisse et à l'étranger qui donnent, en sous-traitance, une grande partie du mandat à des fournisseurs suisses. On estime que plus de 50 % de l'ensemble des acquisitions ont des effets sur l'emploi au sein d'une centaine d'entreprises, avant tout des PME réparties sur tout le territoire.

Pour garantir la capacité à fournir la part des commandes adjugées en Suisse, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre systématiquement:

- L'Etat ne doit acquérir du matériel à l'étranger que lorsqu'aucun matériel adéquat ne peut être trouvé sur le marché suisse à des conditions concurrentielles.
- Lors de décisions relatives à des acquisitions, les critères de l'autonomie et de la capacité à monter en puissance doivent être pris en compte de manière appropriée.

- Pour augmenter la part des commandes adjugées en Suisse lors d'acquisitions à l'étranger, des possibilités de participations par l'industrie suisse doivent être négociées. Ces dernières créent en outre les conditions pour un transfert de savoir-faire et pour la coopération dans des projets internationaux.

La disponibilité en Suisse de l'expertise et des technologies de même que les emplois présupposent la fabrication d'armements.

Il faut éviter une dépendance complète de l'étranger afin d'assurer la capacité à monter en puissance, en particulier dans le domaine des capacités-clés. Cela implique que l'expertise et les technologies nécessaires doivent rester disponibles en suffisance en Suisse.

La propre base en matière de technologie de l'armement revêt une importance économique, particulièrement en raison

- de la possibilité de maintenir et d'établir des compétences industrielles et scientifiques.

- de la création et du maintien d'emplois qualifiés.
- de l'acquisition de nouveaux marchés internationaux, notamment au moyen de produits à double usage militaire et civil.

La base technologique existante en Suisse a besoin de davantage de fiabilité au niveau de la planification.

Le développement de produits et de systèmes militaires est exigeant sur le plan technologique et industriel et il est lié à des investissements élevés. Les livraisons sur le marché national sont souvent la condition nécessaire à l'acquisition d'autres marchés pour les produits développés.

En conséquence, la base technologique suisse ne peut être maintenue que si des acquisitions ont également lieu en Suisse, si les développements et les investissements par les entreprises suisses sont planifiables et s'il existe une haute probabilité que la décision relative à l'acquisition soit positive.



Thèse 7

Les finances ne peuvent pas être l'élément déterminant de la politique de sécurité.

Il incombe à l'Etat de mener la politique de sécurité.

Le Conseil fédéral doit garantir avec sa politique de sécurité que les objectifs constitutionnels sont atteints. La politique – le Conseil fédéral, le Parlement et finalement le peuple souverain – décide quelles ressources et quels moyens doivent être mis à disposition pour l'exercice du mandat constitutionnel de la politique de sécurité.

De nos jours, les ressources financières limitées caractérisent pareillement les possibilités de la politique, de l'armée, des instances d'acquisition, de la science et de l'économie.

Dans les années 1990 à 2005, l'armée a produit la plus grande contribution financière à l'équilibre du budget de la Confédération. Les mesures introduites dans le cadre des coupes budgétaires ont conduit et conduisent toujours prioritairement à renoncer à des investissements nécessaires.

L'engagement des ressources doit se faire de manière efficace pour ne pas mettre en danger l'accomplissement de la mission.

L'armée suisse doit fournir les prestations qu'on attend d'elle de manière aussi économique que possible. Toutefois, la modernisation, l'équipement et l'exploitation d'une armée sont liés à d'importants investissements s'ils respectent le mandat constitutionnel, la situation prévalant et la doctrine et s'ils tiennent compte, de surcroît, du développement technologique. Cela induit des besoins de rattrapage en termes d'investissements, en particulier dans le domaine de l'armement, car les coupes budgétaires de la dernière décennie se sont succédées à un rythme plus rapide que ne le permettait leur transposition sur le plan de l'exploitation. Il s'en est suivi que, dans le budget de la défense, le pourcentage des dépenses liées à l'exploitation a augmenté alors que la part des dépenses liées à l'armement a diminué.

Une réorientation de la politique de sécurité mettant en danger l'accomplissement des tâches uniquement en raison de la pénurie des moyens financiers n'est pas acceptable.

La capacité à remplir la tâche doit déterminer l'allocation des moyens.

La politique est tenue de mettre à disposition des moyens suffisants afin d'accomplir les missions de l'Etat fixées par la Constitution et par les lois. A cet effet,

- l'accomplissement de la mission de l'armée doit être mis au centre des préoccupations lors de l'attribution des ressources affectées à la politique de sécurité,
- le niveau actuel des moyens prévus pour assumer la politique de sécurité ne doit pas être abaissé davantage tant qu'une appréciation sécuritaire fondamentalement nouvelle n'est pas adoptée.

Bilan

Une politique de sécurité intégrée, de propres instruments de sécurité crédibles et une industrie de l'armement intacte se complètent mutuellement et requièrent des conditions-cadres adéquates.

Il existe des interdépendances entre une politique de sécurité autonome, une politique d'armement adéquate et une politique industrielle responsable. La politique et la société doivent avoir des idées et des conceptions claires en matière de politique de sécurité de la Suisse. Cela implique, entre autres, que les milieux politiques et la société doivent pouvoir bénéficier d'une meilleure explication des corrélations entre la politique de sécurité, la politique d'armement, la politique étrangère et la politique économique, afin d'en comprendre les tenants et les aboutissants.

De nos jours, la politique doit à nouveau et davantage s'engager dans le débat sécuritaire afin que les conditions-cadres, en mutation permanente, et les modifications qui en découlent pour les instruments de la politique de sécurité trouvent un soutien auprès du peuple souverain, tout cela avec, à l'arrière-plan, des formes de conflits en mutation et une fusion croissante de la sécurité intérieure avec la sécurité extérieure.

La Suisse continue d'avoir besoin d'une autonomie dans certains domaines-clés, pour des raisons de politique de sécurité. Ce postulat d'indépendance nécessite également une base industrielle suisse suffisante car seule une propre industrie de l'armement permet de maintenir des capacités industrielles dans des technologies-clés à des conditions économiques raisonnables. Les propres capacités en matière d'armement n'assurent cependant pas que l'expertise et l'implantation de l'industrie en Suisse. Bien plus, elles animent le moteur de l'innovation de l'économie suisse dans le domaine civil comme dans le domaine militaire grâce au transfert du savoir et grâce à la recherche.

La conception qui consiste à maintenir les compétences-clés requises pour la montée en puissance implique la garantie, par la politique, que tous les instruments de la politique de sécurité de la Confédération pourront monter en puissance. Pour que cela réussisse, l'industrie doit, elle aussi, pouvoir monter en puissance. A cet effet, des efforts communs doivent être entrepris sur le long terme afin de maintenir ou d'acquérir à nouveau le savoir-faire indispensable à la montée en puissance dans le domaine de la sécurité. Cela peut être réalisé au moyen de mandats de prestations, d'une politique d'acquisitions prévisible ainsi que d'une politique de la Confédération en matière de recherche qui couvre également les besoins militaires ou sécuritaires. Toutefois, cela implique aussi une planification à long terme des acquisitions créant également, pour l'industrie d'armement, les bases indispensables à sa politique d'investissements, de développement et d'implantation.

L'industrie suisse de l'armement ne peut survivre sur la seule base de commandes de la Suisse. Pour assurer son existence, elle a besoin de possibilités d'exportation de ses produits à des conditions clairement établies sur le plan légal. Ces dernières doivent correspondre aux standards européens en vigueur et ne doivent pas mettre en danger la capacité concurrentielle face aux fournisseurs étrangers. Il importe aussi, pour survivre économiquement, d'exploiter toutes les possibilités de coopération tout au long du processus d'acquisition. Une part adéquate de réalisation en Suisse des programmes d'armement constitue un facteur essentiel pour maintenir et créer les compétences industrielles indispensables ainsi que l'acceptation par la société.

Les instances de l'Etat devraient investir les moyens disponibles dans les acquisitions qui permettent à des entreprises suisses de fournir des produits et du savoir-faire à des prix concurrentiels. Lorsqu'une acquisition est effectuée à l'étranger, une valeur ajoutée suisse optimale devrait être obtenue au moyen de participations directes ou indirectes de l'industrie suisse, avec l'effet de transfert du savoir-faire qui en découle.

Pour combler systématiquement les lacunes en matière de capacités, les crédits d'armement doivent être mis à disposition en volume suffisant et être accordés sur deux ans au minimum, mieux encore sous la forme de crédits-cadres sur quatre ans. Le développement de l'armée implique que l'équipement et l'armement doivent atteindre un haut niveau dans le domaine des compétences-clés maintenues. Pour que les forces armées disposent d'un niveau de technologie crédible, il importe d'équilibrer au cours des prochaines années la balance structurelle défavorable entre les dépenses d'armement et les dépenses d'exploitation, et d'augmenter de manière significative la part des investissements militaires dans leur ensemble.

Ces dernières années, les tâches sécuritaires de l'armée ont dû être accomplies avec des moyens financiers diminuant d'année en année. A moyen et à long terme, les ressources affectées à la sécurité doivent à nouveau accéder à un niveau qui puisse garantir la sécurité, même dans des situations extrêmes.

SCHWEIZERISCHE GESELLSCHAFT TECHNIK UND ARMEE
SOCIÉTÉ SUISSE TECHNIQUE ET ARMÉE
SOCIETÀ SVIZZERA TECNICA E ARMATA
SWISS SOCIETY OF DEFENCE TECHNOLOGY



Adresse bibliographique

Edition / Rédaction

Société Suisse
Technique et Armée STA
Kasernenstrasse 19
CH-3003 Berne
www.sta-network.ch
info@sta-network.ch

Mise en forme

Designstudios GmbH
CH-3072 Ostermundigen

Impression

Typoart AG
CH-3076 Worb

Tirage

1500 exemplaires

Papier

BVS Plus, certifié FSC

